

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Champvoux, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la mairie de Champvoux sous la présidence de M. ROUEZ Jean-Louis

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme GILBERT Anne (Adjoint), M. BARDIOT Antoine, M. GILLES Nicolas, Mme GOULARD Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku, M. ACHDJIAN Azade

Absents : Mme CROSNIER Céline et M. DUCH Jean-François (Adjoint)

Le Maire demande l'ajout d'un point du jour : location du Chemin d'Ouvrault. Les membres acceptent ce point supplémentaire.

Le Maire ouvre la séance ; après avoir vérifié que le quorum est atteint sollicite les membres pour la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur ACHDJIAN Azade se porte volontaire et est désigné secrétaire de séance.

Le Maire propose d'approuver le dernier procès-verbal du 04 octobre 2024 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **I DECISION DU MAIRE POUR INSUFFISANCE DE CREDIT**

### **Décision N°2024-03 portant virement de crédit au compte 6558**

Le Maire informe les membres qu'il a dû prendre une décision modificative, dans le cadre de la nomenclature de la M57, qui lui en donne le pouvoir, selon délibération prise lors du vote du budget, pour insuffisance de crédit au compte 6558, correspondant au paiement des frais du RPI. Il avait été prévu la somme de 45000 €. En début d'année nous avons dû payer les frais de 2021-2022 et 2022-2023 de chacune des mairies, suite à un problème de mise en concordance sur le calcul des frais, ce qui de ce fait n'ont pas été établis en temps opportun. Nous venons de recevoir les frais pour l'année 2023-2024 qui représentent la somme de 41 378.72 € dont 9 916.75 € pour la commune de Raveau et 31 461.97 € pour la commune de la Marche.

Le compte 6558 a donc été crédité de la somme de 36 540 € pour pouvoir mandater les factures

## **II DELIVRANCE DES PARCELLES D’AFFOUAGES**

### **Délibération 2024-35 AFFOUAGES PARCELLE 8-11-12-19 et 21**

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	7	0	0

Le Maire fait part de la demande de l’Agence Nationale des Forêts de la délivrance des affouages des parcelles 8-11-12-19 et 21 et souhaite à ce que le prix actuel soit maintenu SOIT 6 euros le stère.

Après délibération, les membres du conseil AUTORISENT la délivrance des parcelles 8-11-12-19 et 21 et DECIDENT de maintenir le tarif à 6 euros.

## **III. TARIF CANTINE**

### **Délibération 2024-36 : tarif cantine et garderie à compter du 01/01/2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	7	0	0

Le Maire fait part d’un courrier reçu de la part de notre prestataire de restauration : l’ESAT de Veaugues nous informant de l’augmentation du tarif des repas cantine à compter du 01/01/2025. Celui-ci passera de 3.37 € HT à 3.50 € HT.

Dans le cadre de notre RPI, pour être en conformité avec les autres écoles, le maire propose de répercuter cette augmentation.

Après délibération, les membres du conseil municipal fixent le tarif cantine à 3.50 € HT SOIT 3.69 € TTC

Le prix de la garderie est maintenu à savoir :

0.50 € garderie du matin

1.00 € garderie du soir

## **VI. DOTATION CANTONALE D’EQUIPEMENT (DCE)**

### **Délibération 2024-37 : DCE 2024**

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	7	0	0

Le maire précise que la dotation cantonale d’équipement a déjà fait l’objet d’une délibération le 04.10.2024 dans laquelle était retenue l’étude d’évaluation des travaux de restauration de notre église, précisant la volonté de prendre l’intégralité du solde de la DCE 2024 et 2025.

Or, il s’avère que suite à la demande de subvention auprès de la DRAC, il nous sera attribué 50 % du montant de notre dépense.

**Il convient donc de demander de la dotation cantonale que pour l’année 2024** pour les travaux de restauration de notre église.



## V. LOCATION DU CHEMIN D'OUVRAULT

*Délibération 2024-38 : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire*

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	7	0	0

Le maire explique aux membres du conseil municipal que depuis de nombreuses années un chemin rural traverse les terres de M. GILBERT Daniel sur lesquelles il exploite. En contrepartie, cet agriculteur nous verse une participation financière.

Le maire propose de régulariser cette démarche en louant ce chemin à M. GILBERT, tout en conservant le droit de passage.

Le prix sera déterminé selon l'indice des prix des fermages.

## VI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Remarque de M. BARDIOT Antoine* qui nous fait part que la cabane de bus est en très mauvais état.

*Réponse* : Le Maire prend bonne note de cette remarque et propose que l'adjoint technique fasse le nécessaire pour la remise en état.

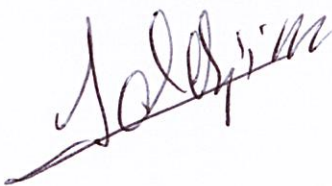
*Question de M. ACHJDIAN Azade* concernant la mise en place des jeux sur le parking de la salle des fêtes.

*Réponse* : Le Maire informe que notre adjoint technique était très occupé par le broyage de la commune et dès que son emploi du temps le permettrait de se consacrer à ces travaux.

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'achat d'un véhicule communal type RENAULT MASTER, comme convenu, en remplacement de l'ancien véhicule avec lequel l'agent ne pouvait plus circuler

Le Maire remercie l'assemblée et clos la séance à 19h40

Le secrétaire de séance  
Azade ACHDJIAN



Le Maire,  
Jean-Louis ROUEZ

